

bientôt conclu. Si l'entente est impossible, nous pouvons essayer de formuler des recommandations plus pratiques. C'est pourquoi j'aimerais connaître l'avis des deux témoins.

M. HENDERSON: Peut-être pourrai-je vous répondre. Vous en avez déjà parlé à la dernière réunion, et je suis certain que vous avez eu l'occasion de lire le compte rendu du 5 février, y compris le mémoire qui figurait au verso, et qui indiquait les choses que je n'avais pas été en mesure de faire. Je puis seulement vous dire que je suis très heureux de l'occasion d'avoir avec la Commission une autre discussion sur ce problème. Cependant, ainsi que M. MacNeill vous l'a dit, sa nomination est récente; je crois qu'il a pris ses fonctions aux environs de la dernière réunion de février.

Nous nous efforcerons de voir si nous pouvons arriver à une entente. Après les discussions de ce matin, je pense qu'il sait exactement ce que je veux faire.

Toutefois, j'espère qu'à la suite de cette discussion, il pourra, aux termes des dispositions de la loi sur le service civil, nous accorder ce droit, ou plutôt m'accorder ce droit, et j'espère que nous pourrions revenir ici, si vous le désirez, d'ici peu pour vous informer des résultats de cette discussion. Jusqu'à présent, je ne me suis pas entretenu de cette question avec M. MacNeill.

M. VALADE: Je ne vois aucune raison pour continuer à discuter de cette question maintenant.

M. PIGEON: Je suis certain que jusqu'à présent, M. Henderson a tout fait pour collaborer avec la Commission du service civil. Mais, à mon avis, le seul moyen de lui donner les pouvoirs qu'il réclame, c'est de changer la loi et le règlement. C'est le seul moyen. Si le règlement autorise M. Henderson à agir, il sera alors en mesure de faire un bon travail et de collaborer avec la Commission du service civil, car, si l'on a deux autorités, il est difficile pour un homme de donner le maximum, si son autorité n'est pas assise sur une règle ou une loi.

M. HENDERSON: Je désire coopérer dans toute la mesure possible. Mais, comme vous le savez, j'essaie de trouver un remède à cette situation depuis trois ans.

M. STARR: J'aimerais savoir quand M. MacNeill pense être en mesure de fournir à M. Henderson le personnel dont il a besoin?

M. MACNEILL: Ainsi que je l'ai dit plus tôt, j'espère que le prochain concours nous permettra de combler tous les postes vacants. A l'heure actuelle, nous avons 100 demandes et, sur ce nombre, nous devrions être capables de trouver le personnel compétent suffisant.

M. STARR: J'aimerais aller plus loin et vous demander quand vous pensez en terminer et faire le choix?

M. MACNEILL: Les jurys commencent à se réunir le 18 novembre; l'affaire sera alors en marche.

M. J. R. NEVILLE (*chef de la division des réquisitions (2), Commission du service civil*): En ce qui concerne les jurys qui commenceront à choisir les candidats à partir du 18 novembre, nous devrions être capables de terminer dans l'espace d'un mois à cinq semaines. Mais, ainsi que M. MacNeill l'a dit précédemment, nous devons, après cela obtenir les renseignements quant à la garantie présentée par les candidats et les références personnelles et les faire approuver par l'auditeur général, ce qui allonge de beaucoup les délais avant qu'on puisse terminer.

M. STARR: Combien de temps cela prendrait-il?

M. NEVILLE: Jusqu'à présent, le temps moyen s'est établi à deux mois.